

PROCES VERBAL 09/09/2013

DERNIÈRE MISE À JOUR : 19 MAI 2014

Département de Seine et Marne

Canton de DAMMARTIN-EN-GOELE

Nos Réf. ca

COMMUNE DE OISSERY

PROCES VERBAL

Nbre de conseillers	L'an deux mil treize, le 09 septembre à 20 heures 30,
En exercice : 15	Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis CHAUVET, Maire.
Présents : 11	
Votants : 14	
Date de Convocation	Étaient présents : Mrs Jean-Louis Chauvet, Serge Menu, Jean-Louis Ragon, Mme Bernadette Martinez, Mr Olivier Gibault, Mmes Géraldine Otto, Lorna Gratacos, Mrs Etienne Lorenzo, David Michel, Alain Sanchez, Gérard Faucher.
26/08/2013	
Date d'affichage	Absents excusés représentés : Mr Elen Bastet pour avoir donné à Monsieur Ragon ; Mme Roselyne Blanc pourvoir donné à Mr Serge Menu ; Mme Anne-Claude Herry-Guegan pourvoir donné à Mme Lorna Gratacos.
16/09/2013	

Absent : Mr Jean-Luc Sauneuf.

Secrétaire de séance : Mr Olivier Gibault.

Le Procès-Verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire transmet en préambule les informations suivantes : depuis le dernier Conseil Municipal, nombre de naissances : 5, soit un total de 12 naissances depuis le début de l'année, ce qui est très peu ; nombre de mariages : 3 ; nombre de décès : 4 ; le nombre de demandeurs d'emploi : 93 au 15 août 2013.

Suite au décès de Monsieur Paulin Lebel, les membres de sa famille adressent leurs remerciements à la municipalité, profondément touchés par les marques de sympathie qui leur ont été témoignées.

Monsieur Noel Tavernier ainsi que sa famille adressent aux membres du conseil municipal, leurs remerciements pour le geste de sympathie qui leur ont été témoignées lors du décès de Madame Liliane Crignon épouse Tavernier.

Monsieur le Maire rappelle qu'à chaque conseil municipal, tous les points inscrits à l'ordre du jour sont préalablement débattus et travaillés par les membres du conseil municipal lors des différentes réunions de travail.

Monsieur le Maire demande aux membres présents d'ajouter un point à l'ordre du jour, lequel est le suivant :

- Taxe foncière sur les propriétés non bâties – Modification du taux de la majoration de la valeur locative cadastrale des terrains constructibles.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande aux membres présents de retirer un point inscrit à l'ordre du jour et de le reporter au prochain conseil municipal du lundi 14 octobre 2013, lequel est le suivant :

- Rythmes scolaires – Création d'une commission.

Monsieur le Maire indique que certains membres de cette commission sont des parents d'élèves ; qu'il est préférable d'attendre le résultat des élections, qui se dérouleront en date du 11 octobre prochain.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

Informations diverses :

- **Rentrée des classes** :

Monsieur le Maire informe que la rentrée des classes s'est bien déroulée.

- **Voirie devant le groupe scolaire** :

Monsieur le Maire informe que des travaux de voirie ont été réalisés fin août aux abords des écoles. Le virage de la rue des chevaliers a été coupé et un accès au parking de la Mairie a été créé. Par contre, depuis que ce nouvel accès est en vigueur, de nombreux véhicules passent par un coté du parking pour ressortir de l'autre, mettant en danger les piétons. D'autre part, des places de stationnement ont été supprimées pour permettre ce nouvel accès, mais malheureusement des véhicules continuent à stationner à cet endroit, occasionnant une gêne considérable. Considérant que cet accès ne sécurise pas les piétons, un système d'étranglement va être mis en place afin d'inciter les véhicules à faire le tour de la mairie et non de traverser le parking. D'autre part, la route départementale 41 entre la Mairie et le Groupe Scolaire va être définitivement fermée à tous véhicules dès demain. En effet, les poteaux, les panneaux de signalisation et les barrières viennent d'être réceptionnés et vont être installés. **Monsieur le Maire** ajoute que concernant cet accès au parking, un devis a été signé lequel comprend des places de stationnement sur la rue des Chevaliers pour rejoindre celles déjà existantes derrière la salle polyvalente. Toutefois, les poteaux en béton n'ayant pas été retirés à temps par France Télécom, ce stationnement ne sera réalisé que fin octobre.

- **Forum des associations** :

Monsieur le Maire remercie Madame Bernadette Martinez pour tout le travail effectué pour ce forum des associations. Tout le monde semblait satisfait et tout au long de l'après-midi beaucoup de personnes sont venues. Les objectifs ont été remplis. Comme tous les ans, quatre billets ont été tirés au sort et il en ressort pour cette année que trois concernent des inscriptions au judo et une inscription au tennis club. En fin d'après-midi, un verre de l'amitié s'est déroulé à la maison des associations, pour son inauguration.

Madame Bernadette Martinez Adjointe au Maire en charge des associations, remercie Monsieur Maurice pour sa présence, lequel a confectionné de délicieuses crêpes, des barbes à papa ainsi que des pop corn.

- **Cérémonie du Groupe Hildevert** :

Monsieur Jean-Louis Ragon Adjoint au Maire en charge des cérémonies, remercie les élèves du Groupe Scolaire Charles Lecour ainsi que les élèves du Collège de Noisy la Grand, lesquels sont venus nombre à la cérémonie commémorative des combats de Oissery-Forry du Groupe Charles Hildevert laquelle s'est déroulée ce dimanche 8 septembre. **Madame Lorna Gratacos** Conseillère Municipale, ajoute qu'il y a de plus en plus de participants. **Madame Bernadette Martinez** remercie Monsieur Jean-Louis Ragon pour toute l'organisation de cette journée.

Taxe foncière sur les propriétés non bâties – Modification de la majoration de la valeur locative cadastrale des terrains constructibles.

Monsieur le Maire expose que les municipalités doivent définir la majoration de la valeur locative cadastrale des terrains constructibles lequel doit être de 0 € à 3 € du mètre carré. Par délibération n° 10-44 du conseil municipal en date du 13 septembre 2010, il a été décidé de majorer à 3 euros par mètre carré cette valeur locative par rapport à l'implantation de la zone industrielle car il est souhaitable que ce terrain soit vendu pour créer une entreprise permettant d'engendrer la création d'emplois sur la Commune. A ce jour, la taxe perçue permet des recettes plus importantes qu'une taxe versée par une entreprise, mais le but de la vente de ce terrain est vraiment la création d'emplois et non des revenus communaux supplémentaires. Considérant qu'une évolution semble percer, il est proposé de revoir à la baisse le montant de la majoration et de le fixer à 1,50 € le mètre carré. **Monsieur le Maire** précise que la superficie retenue pour le calcul de la majoration est réduite à 200 mètres carrés alors qu'en 2010, elle était réduite à 1.000 mètres carrés.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

Marché à procédure adaptée pour construction d'une Médiathèque – Autorisation de signature.

Monsieur le Maire expose que suite à l'avis d'appel à la concurrence concernant un marché de construction d'une médiathèque sur la Commune de Oissery, beaucoup de devis ont été réceptionnés. La commission d'appel d'offres a procédé à l'ouverture des plis en date du 17 juin 2013. Suite à cette commission, l'analyse des offres a été effectuée par l'architecte, et en date du 05 août 2013 la commission d'appel d'offres s'est à nouveau réunie pour l'attribution des lots. **Monsieur le Maire** indique qu'une entreprise a proposé des prestations pour l'ensemble des lots en sous-traitant auprès d'entreprises locales mais pour deux lots, soit la plomberie et les peintures- revêtements de sols il ressort de cette analyse, qu'il est préférable de retenir les offres de deux autres sociétés, lesquelles se trouvent également sur le secteur de la Seine-et-Marne. Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives au marché à procédure adaptée pour le programme de construction d'une médiathèque sur la commune de Oissery, lequel a été attribué par lot aux entreprises suivantes :

Lot n°	intitulé	titulaire	adresse	Montant H.T.	Montant
					T.T.C.
1	gros oeuvre	Ledrein Courgeon	Voie Nouvelle Z.I. – Marboué 28200	66.116,91 €	79.075,82 €
2	charpente et bardage	Ledrein Courgeon	Voie Nouvelle Z.I. – Marboué 28200	102.309,29 €	122.361,91 €
3	couverture	Ledrein Courgeon	Voie Nouvelle Z.I. – Marboué 28200	23.774,66 €	28.434,49 €
4	cloisons doublages plafonds	fauxLedrein Courgeon	Voie Nouvelle Z.I. – Marboué 28200	34.761,46 €	41.574,71 €
5	menuiseries extérieures aluminium, métallerie	Ledrein Courgeon	Voie Nouvelle Z.I. – Marboué 28200	67.684,91 €	80.951,15 €
6	menuiserie intérieures	Ledrein Courgeon	Voie Nouvelle Z.I. – Marboué 28200	8.732,79 €	10.444,42 €
7	électricité	Ledrein Courgeon	Voie Nouvelle Z.I. – Marboué 28200	22.558,07 €	26.979,46 €
8	plomberie	Seveste	10, rue du Theil – Coulommiers 77120	4.428,96 €	5.297,04 €
9	Chauffage,VMC	Ledrein Courgeon	Voie Nouvelle Z.I. – Marboué 28200	23.922,14 €	28.610,88 €
10	Carrelage,faience	Ledrein Courgeon	Voie Nouvelle Z.I. – Marboué 28200	4.646,38 €	5.557,07 €
11	Peinture,revetement de sol	Bernier	28, rue des Bleuets – Lagny sur Marne 77400	16.000 €	19.136 €
12	VRD	Non pourvu			

Le coût total des travaux s'élève à un montant de 374.935,57 euros H.T. (trois cent soixante quatorze mille neuf cent trente cinq euros cinquante sept centimes).

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire ajoute qu'une réunion avec les entreprises retenues va être programmée prochainement et que les travaux pourront débuter.

Rythmes scolaires – Création d'une commission.

Ce point inscrit à l'ordre du jour est reporté à la prochaine séance de conseil municipal du lundi 14 octobre prochain.

Approbation des statuts de la Communauté de Communes Plaines et Monts de France.

Monsieur le Maire expose que suite à la création de la communauté de communes Plaines et Monts de France, issue de la fusion des communautés de communes « Pays de la Goele et du Multien », « Plaine de France », « Portes de la Brie » et extension à la commune de Le Pin, il convient que les communes membres se prononcent sur les statuts présentés. **Monsieur le Maire** indique que ces statuts reprennent les mêmes compétences que précédemment avec la communauté de communes du Pays de la Goele et du Multien mais que suite à la fusion, cette nouvelle communauté de communes prend également les compétences des communautés de communes « Plaine de France et Portes de la Brie » comme, le complexe de loisirs Plaine Oxygène, la piscine publique de Claye-Souilly, etc... **Monsieur le Maire** passe au vote concernant l'approbation des statuts de la Communauté de Communes Plaines et Monts de France ainsi présentés.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

Location de tables et de chaises – Tarif de livraison.

Monsieur le Maire expose que par délibération n° 12-46 du conseil municipal en date du 08 octobre 2012, il a été décidé de mettre à la location des résidents de la Commune de Oissery, des chaises et des tables lesquelles peuvent être livrées. **Monsieur le Maire** précise que la livraison se fait à la limite de la propriété. Considérant le coût occasionné pour la livraison, il convient de revoir le tarif et il est proposé de le fixer à un montant de quinze euros (15 euros).

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

Questions diverses.

- **Le Petit Ostéracien** :

Monsieur le Maire informe qu'un bulletin va paraître prochainement, lequel comprendra les modalités pour percevoir la contribution locale étudiante et des explications seront données concernant l'aménagement du centre de la Commune.

- **Site www.oissery.fr** :

Monsieur le Maire remercie Monsieur Vidaud, qui s'occupe du site internet de la municipalité, pour tout le travail qu'il a réalisé et qu'il réalise. Par ailleurs, Monsieur Vidaud a indiqué que depuis la création du nouveau site, 350 visiteurs uniques se sont connectés en juillet, 444 en août et à ce jour déjà 222 visiteurs. En moyenne, il y a entre 33 et 44 visiteurs par jour. D'autre part, Monsieur Vidaud a installé « twitter », ce qui permet aux personnes détentrices d'un moyen de communication de réseaux sociaux, qu'il s'agisse de personnes de la commune ou de personnel communal, d'obtenir les informations importantes en direct notamment, par exemple, les heures météo.

- **Délinquance** :

Madame Lorna Gratacos Conseillère Municipale, demande s'il y a eu des remontées de la gendarmerie concernant les problèmes liés à la délinquance de cet été. **Monsieur le Maire** répond que cet été, il y a eu une tentative de cambriolage en août. Par contre, au niveau du vestiaire, les vendredis et samedis, des mineurs, et ils sont de plus en plus jeunes, qui habitent principalement dans la résidence du Clos Hildevert, viennent se saouler et/ou se droguer jusqu'à 4 heures ou 5 heures du matin ! Ils font du bruit, dégradent (des billes de peinture ont été projetées sur les façades du centre de loisirs et de l'école, une partie du grillage de l'école a été détérioré) et ils laissent une multitude de cadavres de bouteilles. **Monsieur le Maire** précise qu'il y a des choses qui le dépasse ; comment peut-on laisser des adolescents mineurs traîner toute la nuit et rentrer chez eux drogués et/ou alcoolisés !

D'autre part, Madame Amouriq avait légué, à son décès, sa maison à une association de chiens d'aveugles. Cette association donne la place pour les handicapés, si un véhicule est stationné dessus, au niveau du panneau STOP, il y a une très mauvaise visibilité. **Monsieur le Maire** répond qu'il va voir ce qu'il peut faire.

- **Brocante** :

Madame Bernadette Martinez informe qu'une brocante est organisée par l'Amicale de l'Ecole, Dimanche 22 septembre 2013 de 8 heures à 17 heures.

- **Collecte de sang** :

Madame Bernadette Martinez informe que la prochaine collecte de sang se déroulera dans la salle polyvalente de 15 heures à 20 heures, le Jeudi 31 Octobre prochain. Venez nombreux.

- **Stationnement aux abords du collège Jean des Barres** :

Madame Lorna Gratacos informe que des places de stationnement ont été créées aux abords du collège, notamment la place pour les handicapés, si un véhicule est stationné dessus, au niveau du panneau STOP, il y a une très mauvaise visibilité. **Monsieur le Maire** répond qu'il va voir ce qu'il peut faire.

- **Monsieur le Maire** demande aux membres du conseil municipal si des questions sont à apporter à l'ordre du jour. La réponse est négative.

L'ordre du jour étant épuisé, plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 heures 15.